

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 10 mai 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce dixième jour du mois de mai deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère

Est absent :

M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne G. Tremblay, Directrice Générale Adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

1.1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 145-05-10

Madame Caroline Dion, Greffière, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour:
 - 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 avril 2010;
- 3- Avis de motion :
 - 3.1 Avis de motion – Amendement au Règlement de zonage numéro 757-02;
- 4- Adoption des règlements :

- 4.1 Adoption du Règlement numéro 912-10 - Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes;
- 5- Dérogation mineure :
- 6- Permis :
 - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
- 7- Décisions du Conseil :
 - 7.1 Résolution – Groupe Financier AGA – Convention de gestion autoassurance invalidité de courte durée; (Ajournement)
 - 7.2 Résolution – Coûts assumés par la Ville – Réfection du Boulevard Notre-Dame, Clermont – Programme PRÉCO;
 - 7.3 Résolution – Autorisation à la S.P.C.A.;
 - 7.4 Demande de permis d'alcool – La Maison des Berges du St-Laurent;
 - 7.5 Demande de permis d'alcool – Restaurant Le Plaza;
 - 7.6 Demande de permis d'alcool – Café Chez-Nous;
 - 7.7 Résolution – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 7.8 Dépôt et adoption des états financiers 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de La Malbaie;
 - 7.9 Protocole d'entente – Répartition des sommes perçues de l'exploitation d'une sablière;
 - 7.10 Résolution – Demande à la MRC de Charlevoix-Est – Schéma d'aménagement;
 - 7.11 Résolution – Mobilisation opposition élections simultanées scolaires et municipales;
 - 7.12 Cession de terrain – Côte Bellevue;
 - 7.13 Résolution Municipalité Saint-Siméon – Installation d'enseigne;
 - 7.14 Résolution – Autorisation de fermeture de rue - Village des Lilas;
 - 7.15 Nomination de Madame la Mairesse sur le conseil d'administration de la SOGIT.
 - 7.16 Résolution – Autorisation à Teknika HBA – Demande de déplacement de poteau électrique – Projet bibliothèque et Hôtel de Ville;
 - 7.17 Fête au Village – Changement de dates 30 et 31 juillet;
 - 7.18 Nomination – Johanne Tremblay – ClicSÉQUR;
 - 7.19 Résolution - Autorisation occupation de rues – Télésérie;
 - 7.20 Demande au ministère des Transports – Stationnement temporaire sur le

Boulevard De Comporté.

8- Adjudication de contrats :

8.1 Démolition du centre culturel; (Ajournement)

8.2 Adjudication de contrat – Reconstruction d’infrastructures municipales (PRÉCO);

9- Recommandations de paiements :

9.1 Recommandation eau potable : 69 768.84 \$;

9.2 Recommandation bibliothèque : 39 073.18 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois d’avril 2010 :

Fonds d’administration :	25 170.06 \$
Accès D :	159 915.35 \$
Dépôt direct :	22 684.49 \$
Règl. # 733 :	10 471.19 \$
Règl. # 844 :	272.48 \$
Règl. # 872 :	2 428.67 \$
Règl. # 880 :	159 988.74 \$

TOTAL 380 930.98 \$

11- Comptes à payer :

11.1 Comptes à payer pour le mois d’avril 2010 :

Fonds d’administration :	740 640.76 \$
Dépôt direct :	17 270.55 \$
Règlement # 825 :	5 501.61 \$
Règlement # 870 :	13 394.97 \$
Règlement # 893 :	2 121.89 \$

TOTAL 778 929.78 \$

12- Salaires du mois d’avril 2010 : 321 691.47 \$;

13- Divers :

13.1 Dépôt du procès-verbal de correction du 18 janvier 2010 par la Greffière;

13.2 Dépôt du rapport trimestriel et du rapport sur les états financiers comparatifs de la Trésorière; (Ajournement)

13.3 Démission;

13.4 Remerciements.

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Ajournement au 17 mai 2010 à 20h00;

et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu et modifié par la Greffière.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 AVRIL 2010

RÉSOLUTION 146-05-10

PROPOSÉ par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

DU 26 AVRIL 2010

RÉSOLUTION 147-05-10

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 avril 2010 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

3.1 – AVIS DE MOTION

RÉSOLUTION 148-05-10

Le Conseiller Gaston Lavoie, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, décrétant les nouvelles dispositions suivantes :

- Autoriser les usages spécifiques 6516 (sanatorium, maison de convalescence et maison de repos) et 6519 (autres services médicaux et de santé) dans les zones Ha-316 et RU-215;
- Autoriser l'usage I-5 (extractive) dans la zone RU-207.

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4.1 – RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES No 912-10

RÉSOLUTION 149-05-10

ATTENDU QUE la Loi accorde aux Villes les compétences pour régler notamment sur le bon ordre, la paix, les nuisances, le bien-être général, les limites de vitesse, la circulation, le stationnement, l'eau potable, le commerce et les animaux;

ATTENDU QUE les infractions relatives à ces sujets sont délivrées entre autres par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

ATTENDU QU'une entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec est intervenue avec l'ensemble des Villes du territoire de Charlevoix-Est et que pour faciliter le travail des policiers de la Sûreté du Québec, il est opportun que la réglementation portant sur ces sujets soit uniforme, notamment en ce qui concerne le libellé et la numérotation des articles applicables;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables que la réglementation soit harmonisée, autant que faire se peut, sur tout le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE par la même occasion, la Ville a adopté l'inventaire de la signalisation des limites de vitesse applicables sur son territoire et souhaite modifier la limite de vitesse sur un tronçon du Chemin de la Vallée, entre le Chemin des Loisirs et la limite de Clermont;

ATTENDU QUE le présent règlement sera accompagné des documents requis par les guides et normes édictées par le ministère des Transports lorsque la Ville procède à une modification de limite de vitesse;

ATTENDU QUE la Ville donne mandat à la Greffière de transmettre au ministre dans les quinze jours suivants son adoption, copie du présent règlement et des documents requis;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce Conseil, le 12^e jour du mois d'avril 2010, par le Conseiller Gaston Lavoie, résolution numéro 112-04-10;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement numéro 912-10 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adopte le Règlement No 912-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés de la Ville de La Malbaie, tel qu'inscrit au livre des règlements de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

Déclaration de la Greffière et/ou de la Présidente concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 912-10

Le Règlement No 912-10 a pour objet la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés sur le territoire de La Malbaie. Il comporte les chapitres portant sur la paix, le bon ordre, les nuisances et le bien-être général des citoyens, la circulation, les limites de vitesse et le stationnement, l'utilisation de l'eau potable, les permis de colporteur ou vendeur itinérant et les animaux. Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable si ce n'est que les amendes et frais reliés aux infractions aux dispositions du règlement.

5 – DÉROGATIONS MINEURES

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U. **RÉSOLUTION 150-05-10**

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 3 mai 2010, avec dispense de lecture, et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
05-59-10	Vision Déco (Gilles Asselin)	Pose d'une enseigne	Refusé
05-60-10	Arlène Dunbar	Modification de la galerie	Refusé
05-61-10	Auberge Au Petit Berger (Aline Lapointe)	Modification de 2 enseignes sur socle	Recommandé
05-62-10	Marc Asselin	Rénovation – fermer la terrasse en façade	Recommandé
05-63-10	Miguel Morin	Modification au permis d'affichage : Emplacement et mode d'installation d'enseigne	Recommandé
05-64-10	Sylvie Simard	Recouvrement de la toiture	Recommandé
05-65-10	Micheline Brillant	Pose d'une enseigne sur socle	Recommandé
05-66-10	Valérie Michaud	Pose d'une enseigne sur socle	Recommandé sous condition
05-67-10	Société d'Histoire de Charlevoix (Serge Gauthier)	Pose d'une enseigne suspendue	Refusé
05-68-10	Luc Harvey	Pose d'une clôture de planches	Reporté
05-69-10	Cynthia Gagné	Nouvelle proposition pour pose d'une enseigne	Recommandé
05-70-10	Boutique Charlevoix (Nancy Giguère)	Remplacement du panneau de l'enseigne	Refusé
05-71-10	Manoir Charlevoix (Martin Tardif)	Recouvrement extérieur	Recommandé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à : Madame Aline Lapointe pour l'Auberge au Petit Berger pour la modification des 2 enseignes sur socle; Monsieur Marc Asselin pour fermer la terrasse en façade du commerce; Monsieur Miguel Morin pour la modification apportée à son permis d'affichage concernant l'emplacement et le mode d'installation de l'enseigne pour son gîte; Madame Sylvie Simard pour le recouvrement de la toiture en bardeaux d'asphalte de la résidence; Madame Micheline Brillant pour l'installation d'une enseigne sur socle; Madame Valérie Michaud pour l'installation d'une enseigne sur socle à l'avant du commerce à la condition d'améliorer la structure du support; Madame Cynthia Gagné pour la pose de l'enseigne du commerce associé à l'habitation et à Monsieur Martin Tardif pour le Manoir Charlevoix pour la réfection du recouvrement extérieur du bâtiment sur le Chemin du Golf;

QUE les permis suivants soient refusés à : Monsieur Gilles Asselin, pour Vision Déco, attendu que la demande est non conforme aux normes du Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville et qu'elle ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement numéro 761-02 relatif aux PIIA; Madame Arlène Dunbar, attendu que la demande présente des mesures discordantes qui peuvent modifier de beaucoup l'aspect final de l'architecture du bâtiment et ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement 761-02, relatif aux PIIA; Monsieur Serge Gauthier pour la Société d'Histoire de Charlevoix et Madame Nancy Giguère pour la Boutique Charlevoix, attendu que ces deux (2) demandes ne respectent pas les critères et objectifs du Règlement sur le PIIA; De plus, Madame Giguère devra retravailler la forme de son enseigne qui est trop rectiligne.

QUE le Comité reporte la demande de permis de Monsieur Luc Harvey concernant la pose d'une clôture de planches en bois de 1,82 mètre de hauteur sur la ligne latérale à l'avant de la maison, attendu que le comité a besoin d'informations supplémentaires concernant la sécurité pour la circulation aux accès voisins;

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – CONVENTION DE GESTION – GROUPE FINANCIER AGA – AUTOASSURANCE INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

Ce point est reporté à l'ajournement du 17 mai 2010.

7.2 – COÛTS ASSUMÉS PAR LA VILLE – RÉFECTION DU BOULEVARD NOTRE-DAME, CLERMONT RÉSOLUTION 151-05-10

ATTENDU QUE le 15 février 2010, la Ville de Clermont a reçu la confirmation d'une subvention au montant de 140 000.00 \$ pour la réalisation des travaux de conduite d'eau et d'égout sur le Boulevard Notre-Dame à Clermont au montant de 313 000.00 \$;

ATTENDU QUE dans sa résolution numéro 09-01-10, du 18 janvier 2010, la Ville de La Malbaie donnait son accord à la Ville de Clermont d'être le maître d'œuvre et de réaliser ces travaux sur une longueur d'environ 400 mètres et confirmait son engagement à défrayer 33.5% des coûts admissibles et d'exploitation;

ATTENDU QUE le montant à payer par la Ville de La Malbaie s'élève à 57 900.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie s'engage à verser à la Ville de Clermont la somme de 57 900.00 \$ représentant le montant établi selon l'entente intervenue entre les deux villes;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt numéro 733-00, prévu à cette fin.

7.3 – AUTORISATION À LA S.P.C.A. **RÉSOLUTION 152-05-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil reconnaisse la S.P.C.A. de Charlevoix comme officier autorisé à appliquer le chapitre 6 du Règlement numéro 912-10 sur la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés de la Ville de La Malbaie intitulé « Les animaux » lorsqu'il sera adopté et en vigueur.

7.4 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – LA MAISON DES BERGES **DU SAINT-LAURENT** **RÉSOLUTION 153-05-10**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de « La Maison des Berges du Saint-Laurent ». Cette demande consiste à un (1) restaurant pour vendre et un (1) restaurant pour vendre sur terrasse, au 830, rue Richelieu à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de « La Maison des Berges », attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.5 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – RESTAURANT LE PLAZA **RÉSOLUTION 154-05-10**

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de Gestion Hamel & Gagnon Inc. pour « Restaurant Le Plaza ». Cette demande consiste à un changement de catégorie du permis de restaurant pour vendre à un permis de restaurant pour servir, au 625, Boulevard De Comporté à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de Gestion Hamel et Gagnon Inc. pour « Restaurant Le Plaza », attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.6 – DEMANDE DE PERMIS D’ALCOOL – CAFÉ CHEZ-NOUS
RÉSOLUTION 155-05-10

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de Monsieur Marc Asselin pour « Café Chez-Nous ». Cette demande consiste à une addition d’autorisation de spectacles (sans nudité) au permis de restaurant pour vendre, au 1075, rue Richelieu à La Malbaie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s’oppose pas à la demande de Monsieur Marc Asselin pour « Café Chez-Nous», attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.7 – PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
RÉSOLUTION 156-05-10

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 82 808.00 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent à l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de « l’Annexe A » identifiant les interventions réalisées par la Ville de La Malbaie sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU’un vérificateur externe a présenté « l’annexe B » dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

7.8 – DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE LA MALBAIE POUR L’ANNÉE 2009
RÉSOLUTION 157-05-10

La Greffière dépose les états financiers vérifiés de l’Office Municipal d’Habitation pour l’année 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte les états financiers vérifiés de l'Office Municipal d'Habitation de La Malbaie pour l'année 2009, montrant un déficit d'opération de 234 600.00 \$;

QUE copie de cette résolution soit adressée à Madame Luce Villeneuve, Directrice de l'OMH de la Ville de La Malbaie et à Monsieur Carl Tremblay, Conseiller en gestion pour la Société d'Habitation du Québec.

**7.9 – PROTOCOLE D'ENTENTE – RÉPARTITION DES SOMMES PERÇUES DE
L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE
RÉSOLUTION 158-05-10**

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47* (LCM) prévoit depuis janvier 2009 l'obligation pour les municipalités de constituer par règlement un fonds réservé à la réfection des voies municipales et à cette fin permet l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières exerçant leurs activités sur leur territoire;

ATTENDU QUE Clermont et La Malbaie ont dûment adopté un tel règlement;

ATTENDU QUE l'objectif de ces nouvelles dispositions d'imposition vise à compenser pour les dommages causés par le transport qui provient de ces sites selon le principe de l'utilisateur payeur;

ATTENDU QUE l'entreprise Fernand Harvey et Fils Inc., ayant son siège social au 79, Chemin de la Vallée à La Malbaie, exploite une carrière, sablière sur le territoire de Clermont plus précisément situé sur le Chemin Snigoll (lot 3 256 443, site d'extraction) avec d'autres entreprises;

ATTENDU QUE seul cet exploitant de ce site fait transiter des matières extraites vers son site d'entreposage situé sur le territoire de La Malbaie, plus précisément au 523, Chemin de la Vallée (site d'entreposage);

ATTENDU QUE suivant l'article 78.13 de la LCM, une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques desquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2, peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame Johanne G. Tremblay, Directrice Générale Adjointe, soit autorisée à signer un protocole d'entente intermunicipale avec la Ville de Clermont pour la répartition des sommes perçues de l'exploitation d'une carrière et sablière;

QUE la présente résolution et le protocole d'entente soient adressés à Madame Brigitte Harvey, Directrice Générale de la Ville de Clermont.

**7.10 – DEMANDE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉSOLUTION 159-05-10**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-est est actuellement en processus de révision

du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie, après étude du projet de révision, souhaite demander certaines modifications à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications visent les secteurs de Rivière-Malbaie et St-Fidèle;

CONSIDÉRANT QUE pour le secteur Rivière- Malbaie, la Ville désire la création d'un îlot déstructuré du côté sud-est de la rue de La Prairie;

CONSIDÉRANT QUE pour le secteur St-Fidèle, la Ville désire, à la demande de certains citoyens du secteur de Saint-Fidèle, prolonger les conduites d'aqueduc et d'égout le long du boulevard Malcolm-Fraser entre les lots numéros 312 et 320 inclusivement au cadastre de la Paroisse de Saint-Fidèle si elle obtient les subventions nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait de desservir convenablement en aqueduc et égout 24 résidences, soit un total de 29 logements;

CONSIDÉRANT QUE pour la demande d'aide financière pour le projet d'assainissement des eaux du secteur au MAMROT, il est nécessaire que la partie du territoire concerné soit incluse dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de La Malbaie, secteur de Saint-Fidèle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie demande à la MRC de Charlevoix-Est de créer un îlot déstructuré au sud-est de la rue de la Prairie dans le secteur Rivière-Malbaie;

QUE la Ville de La Malbaie demande à la MRC de Charlevoix-Est d'extensionner le périmètre urbain de la Ville de La Malbaie, secteur de Saint-Fidèle, sur une bande de soixante-quinze mètres (75 m) de chaque côté du boulevard Malcolm-Fraser (Route 138) entre les lots 312 et 320 inclusivement, dans le but de favoriser le projet d'implantation des services d'aqueduc et d'égout dans cette partie du secteur de Saint-Fidèle.

7.11 – RÉOLUTION – MOBILISATION – OPPOSITION ÉLECTIONS SIMULTANÉES SCOLAIRES ET MUNICIPALES **RÉSOLUTION 160-05-10**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi No 88, Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires*, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE la loi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires, notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Madame Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur Général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire; à Madame Pauline Marois, Députée de Charlevoix; à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

7.12 – CESSION DE TERRAIN – CÔTE BELLEVUE
RÉSOLUTION 161-05-10

ATTENDU QUE le Comité pour la réalisation d'une maison de soins palliatifs désire procéder à la construction de la « Maison de Soins palliatifs l'Angélique de Charlevoix » sur le territoire de La Malbaie;

ATTENDU QUE le Comité, par l'entremise de Madame Christine Desmeules, s'est adressé à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir un terrain appartenant à la Ville sur la Côte Bellevue en face de la rue Astrebel, d'une dimension approximative de 15 575 mètres² pour la construction de ladite Maison, à titre gratuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de La Malbaie accepte de céder à titre gratuit à La Maison de Soins palliatifs l'Angélique de Charlevoix, le terrain lui appartenant sur la Côte Bellevue en face de la rue Astrebel, de dimension approximative de 15 575 mètres²;

QUE cette cession est conditionnelle à la modification du zonage permettant l'usage souhaité;

QUE le contrat devra contenir une clause résolutoire à l'effet que la Ville pourra reprendre l'immeuble, sans être tenue à aucune indemnité, dans l'éventualité où l'organisme n'aurait pas entièrement terminé la construction de la maison dans les trente-six mois (36) suivants la signature du contrat;

QUE, dans l'éventualité où l'usage de l'immeuble serait modifié par l'acheteur (la maison de soins) ou un acquéreur éventuel, la valeur du terrain inscrite à l'évaluation municipale devra être versée à la Ville au moment du changement d'usage;

QUE tous les frais et honoraires pour cette transaction seront à la charge de la Maison des Soins palliatifs l'Angélique de Charlevoix;

QUE Madame La Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale Adjointe et/ou son remplaçant soient autorisés à signer devant notaire les documents à cet effet.

7.13 – RÉSOLUTION SAINT-SIMÉON – INSTALLATION D'ENSEIGNE
RÉSOLUTION 162-05-10

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon, par sa résolution numéro 10-04-17 du 6 avril dernier, s'adressait à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'installation d'une enseigne représentant la municipalité de Saint-Siméon avec pictogrammes identifiant les différents services et attraits offerts par leur municipalité sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE cette enseigne, selon les souhaits de la municipalité de Saint-Siméon, serait installée à l'intersection ouest du Chemin de Port-au-Persil avec la Route 138, dans le secteur de Baie-des-Rochers;

ATTENDU QUE l'acceptation par le Conseil de cette demande créerait une certaine confusion pour les passants qui auraient l'impression d'être entrés sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon à partir de l'enseigne alors qu'en réalité ils seraient toujours sur le territoire de La Malbaie;

ATTENDU QUE par ailleurs, cette confusion pourrait avoir une conséquence sur les appels

d'urgence 911 faits sur cellulaires par les automobilistes qui, ayant vu l'enseigne et pour situer l'endroit de l'intervention requise, indiqueraient être sur le territoire de Saint-Siméon alors qu'ils seraient encore sur le territoire de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil refuse la demande de la municipalité de Saint-Siméon d'installer une enseigne les identifiant sur le territoire de la Ville de La Malbaie, plus précisément à l'intersection ouest du chemin de Port-au-Persil et la route 138.

7.14 – AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – VILLAGE DES LILAS **RÉSOLUTION 163-05-10**

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la Fête annuelle du « Temps des Lilas » s'adresse à la Ville de La Malbaie afin d'obtenir l'autorisation de fermer l'accès à la rue Saint-Raphaël (sauf aux véhicules d'urgence) à partir de l'église jusqu'à Place l'Aiglon le 13 juin prochain, de 9 heures à 16 heures, dans le cadre de leur activité annuelle;

ATTENDU QUE l'achalandage est relativement important aux abords des jardins durant le samedi de la fin de semaine à laquelle se déroulent leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise Cap-à-l'Aigle Village des Lilas à fermer l'accès à la rue Saint-Raphaël à partir de l'église jusqu'à Place l'Aiglon, entre 9 heures et 16 heures, le samedi, 13 juin prochain, à la condition que les résidents du secteur soient prévenus à l'avance.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec les informant de la tenue de cette activité.

7.15 – NOMINATION DE MADAME LA MAIRESSE SUR LE CONSEIL **D'ADMINISTRATION DE LA SOGIT** **RÉSOLUTION 164-05-10**

ATTENDU QUE le 23 novembre dernier Monsieur Ferdinand Charest était nommé pour représenter la Ville de La Malbaie sur le comité de la SOGIT;

ATTENDU QU'il est opportun que Madame la Mairesse siège elle-même sur ledit comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame la Mairesse Lise Lapointe soit nommée représentante de la Ville de La Malbaie sur le comité de la SOGIT.

7.16 – AUTORISATION À TEKNIKA HBA – DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE **POTEAU ÉLECTRIQUE – PROJET BIBLIOTHÈQUE ET HÔTEL DE VILLE** **RÉSOLUTION 165-05-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER Teknika HBA à adresser à Hydro-Québec une demande pour le déplacement d'un poteau électrique en vue de la construction de la nouvelle bibliothèque et Hôtel de Ville.

7.17 – FÊTE AU VILLAGE – CHANGEMENT DE DATES 30-31 JUILLET

RÉSOLUTION 166-05-10

ATTENDU QUE le 12 avril dernier, le Conseil municipal donnait au comité organisateur de la Fête au Village, l'autorisation de tenir leur activité les 13 et 14 août sur le terrain du Complexe Sportif;

ATTENDU QUE le Comité de la Fête au Village, demande l'autorisation de modifier les dates pour la tenue de leur activité, soit les 30 et 31 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil donne l'autorisation au Comité de la Fête au Village de tenir leur activité les 30 et 31 juillet, au Complexe Sportif de La Malbaie, au lieu du 13 et 14 août tel qu'autorisé le 12 avril dernier.

7.18 – NOMINATION DE JOHANNE TREMBLAY – CLICSÉQR

RÉSOLUTION 167-05-10

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des Conseiller :

D'AUTORISER Madame Johanne G. Tremblay, Trésorière et Directrice Générale Adjointe à agir au nom de la Ville de La Malbaie pour ClicSÉQR.

7.19 – RÉSOLUTION - AUTORISATION OCCUPATION DE RUES – TÉLÉSÉRIE

RÉSOLUTION 168-05-10

ATTENDU QU'Avanti Ciné Vidéo tourne actuellement une télésérie en 4 épisodes sur la vie de Raymond Malenfant;

ATTENDU QU'Avanti Ciné Vidéo demande l'autorisation d'occuper la rue du Quai, plus précisément au 160, rue du Quai et aux abords de la voie ferrée et la rue Richelieu entre la rue des Pins et la Côte Bellevue, entre le 7 et le 11 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise Avanti Ciné Vidéo à occuper les rues du Quai et Richelieu entre le 7 et le 11 juin prochain pour le tournage de leur télésérie.

7.20 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS –
STATIONNEMENT TEMPORAIRE
RÉSOLUTION 169-05-10

ATTENDU QUE des travaux de rénovation seront réalisés à l'Hôpital de La Malbaie et qu'en conséquence, un nombre important de cases de stationnement seront réquisitionnées et non disponibles aux personnels de l'Hôpital;

ATTENDU QU'il existe un problème criant de stationnements au Centre-ville de La Malbaie, de sorte que ces travaux de rénovation auront pour effet d'aggraver considérablement ce problème;

ATTENDU QUE ce Conseil estime qu'aucune alternative que le stationnement temporaire sur le boulevard de Comporté ne peut être envisagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER au ministère des Transports l'autorisation de permettre le stationnement temporairement sur le Boulevard De Comporté, sur une section du Boulevard à proximité de l'Hôpital que le ministère considérerait sécuritaire, pour la période des travaux projetés à l'Hôpital de La Malbaie.

8- ADJUDICATION DE CONTRAT

8.1 – DÉMOLITION DU CENTRE CULTUREL

Ce point a reporté à l'ajournement du 17 mai 2010.

8.2 – ADJUDICATION DE CONTRAT – RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES (PRÉCO)
RÉSOLUTION 170-05-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour la préparation de plans et devis et une partie du mandat de surveillance des travaux dans le cadre du projet de reconstruction d'infrastructures municipales, Programme PRÉCO;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

<u>Firme d'ingénieurs</u>	<u>Prix soumis</u>	<u>Pointage</u> <u>intérimaire</u>	<u>Pointage final</u>	<u>Rang</u>
Roche Ltée	81 270.00 \$	92.65 %	17.55	1
Desseau	91 654.50 \$	92.15 %	15.51	2

ATTENDU QUE les deux (2) firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la Ville d'adjuger le contrat à la firme Roche Ltée, qui s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse, ayant obtenu le

premier rang suite à la pondération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le mandat pour la préparation de plans et devis et une partie du mandat de surveillance des travaux dans le cadre du projet de reconstruction d'infrastructures municipales, Programme PRÉCO ayant le meilleur pointage final et qui représente la plus basse soumission conforme, soit la firme Roche Ltée, au montant de 81 270.00 \$ incluant les taxes applicables, tel que recommandé par le Comité chargé d'étudier les appels d'offres;

QUE ce Conseil autorise la Mairesse et/ou son remplaçant et la Directrice Générale Adjointe et Trésorière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le mandat pour la préparation de plans et devis et une partie du mandat de surveillance des travaux dans le cadre du projet de reconstruction d'infrastructures municipales, Programme PRÉCO avec la firme Roche Ltée;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet. Toutefois, ce règlement n'est pas encore en vigueur, mais la Ville de La Malbaie est autorisée à engager jusqu'à 10% du montant total de l'emprunt dans la mesure où le règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 544.1 de *La Loi sur les Cités et Villes*. Ce règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter et le montant engagé par l'octroi de ce mandat ne dépasse pas le maximum permis.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 – EAU POTABLE **RÉSOLUTION 171-05-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour le traitement de l'eau potable, au montant de 69 768.84 \$ pour la période se terminant le 30 avril 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 69 768.84 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 – BIBLIOTHÈQUE **RÉSOLUTION 172-05-10**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour la construction de la bibliothèque publique, au montant

de 39 073.18 \$ pour la période se terminant le 30 avril 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 39 073.18 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10 – CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS D'AVRIL 2010
RÉSOLUTION 173-05-10

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Au 30 avril 2010 :

Fonds d'administration :	25 170.06 \$
Accès D :	159 915.35 \$
Dépôt direct :	22 684.49 \$
Règl. # 733 :	10 471.19 \$
Règl. # 844 :	282.84 \$
Règl. # 872 :	2 428.67 \$
Règl. # 880 :	159 988.74 \$
TOTAL	<u>380 930.98 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11 – COMPTES À PAYER

11.1 – COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2010
RÉSOLUTION 174-05-10

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois d'avril 2010, au montant de 778 929.78 \$;

Fonds d'administration :	740 640.76 \$
Dépôt direct :	17 270.55 \$
Règlement # 825 :	5 501.61 \$
Règlement # 870 :	13 394.97 \$
Règlement # 893 :	2 121.89 \$
TOTAL	<u>778 929.78 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2010 et autorise la Directrice Générale Adjointe et Trésorière et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 778 929.78 \$.

12 – SALAIRES DU MOIS D'AVRIL 2010 – 321 691.47 \$
RÉSOLUTION 175-05-10

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois d'avril 2010 au montant de 321 691.47 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Blaise Lessard, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'avril 2010 au montant de 321 691.47 \$.

13- DIVERS

**13.1 – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2010 PAR LA GREFFIÈRE**

La Greffière dépose le procès-verbal de correction du procès-verbal du 18 janvier 2010 adopté par le Conseil de la Ville de La Malbaie à la séance ordinaire du 8 février 2010, résolution numéro 39-02-10, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**13.2 – DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET DU RAPPORT SUR LES ÉTATS
FINANCIERS COMPARATIFS DE LA TRÉSORIÈRE**

Ce point est reporté à l'ajournement du 17 mai 2010.

13.3 - DÉMISSION

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Marc Audet, Chef de division aux opérations au Service de Sécurité Incendie de La Malbaie.

Celui-ci quittera son poste de Chef de division le 30 juillet prochain ou plus tôt, mais sur préavis de deux semaines.

13.4 – REMERCIEMENTS
RÉSOLUTION 176-05-10

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à l'annonce de son départ le 30 juillet prochain, des remerciements soient adressés à Monsieur Marc Audet, Chef de division aux opérations au Service de Sécurité Incendie de La Malbaie, pour souligner ses loyaux services rendus à la Ville de La Malbaie durant ces 2 dernières années.

14 – CORRESPONDANCE
RÉSOLUTION 177-05-10

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par la Conseillère France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 14 avril 10- De Cap-à-l'Aigle Village des Lilas : Remerciements pour la participation et la générosité de la Ville lors de l'encan chinois du 20 mars dernier;
- 15 avril 10- Du Comité Le Phare : Lettre de remerciements pour la collaboration de la Ville à l'occasion de leur soirée;
- 20 avril 10 - De la Commission de Toponymie du Québec : Accusé réception de la résolution numéro 115-04-10, demandant l'officialisation du nom « Chemin de la Montagne-Noire »;
- 20 avril 10 - Du Ministère des Transports centre de services de La Malbaie : Accusé réception de la résolution numéro 119-04-10, demandant la pose d'un feu clignotant dans la zone de l'école du secteur de Saint-Fidèle;
- 27 avril 10 - Du Capitaine de vaisseau de la Marine Canadienne : Remerciements pour l'accueil exceptionnel de la Ville, lors de leur passage le 7 avril dernier;
- 6 mai 10- De la MRC de Charlevoix-Est : Résolution de la MRC adressée à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire – Problématique de l'équilibre des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20 h 48 à 21 h 17.

16- AJOURNEMENT
RÉSOLUTION 178-05-10

PROPOSÉ par le Conseiller Pierre-Paul Savard, appuyé par la Conseillère Francine Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit ajournée au lundi 17 mai 2010 à 20 heures.

Lise Lapointe, Mairesse

Caroline Dion, Greffière